

## COMPTE-RENDU du SEMINAIRE de la WUSV Les 10 & 11 juillet 2010 à DARMSTADT

Samedi 10 juillet 2010

Gunther DIEGEL intervenant et président de la commission utilisation du SV et membre du groupe de travail de la FCI qui élabore le nouveau règlement 2011 souhaite la bienvenue à tous les participants et salue la présence du président de la WUSV et du SV Wolfgang HENKE ainsi que du vice-président du SV Heiko GRUBE.

Pays présents :

BELGIQUE	2		NORVEGE	3
BRESIL	1		AUTRICHE	3
CHINE	1		SUEDE	2
DANEMARK	2		SUISSE	5
FINLANDE	3		SERBIE	1
FRANCE	1		ESPAGNE	3
GRANDE BRETAGNE	3		USA	2
ITALIE	2		COREE du SUD	0
JAPON	2		REPUBLIQUE TCHEQUE	0
CANADA	1		UKRAINE	0
LUXEMBOURG	2		SLOVAQUIE	0
PAYS BAS	3			

La WUSV dispose désormais d'un bureau au siège du SV avec une secrétaire et un secrétaire général Clémens LUX.

Ordre du jour :

Présentation du nouveau programme RCI applicable à partir de janvier 2011.

Un DVD (RCI 1-2-3) sera mis à disposition des juges et des conducteurs.

Ci-dessous le projet des principaux changements :

Les commandements doivent être traduits dans la langue du pays.

Un juge pourra juger 36 unités par jour.

**Piste :**

**RCI 1-2 :**

Piste : tenue de piste 79 points, objets 21 points (11 et 10 points)

Si le chien ne trouve aucun objet le qualificatif ne pourra être qu'un « assez bon ».

**RCI 3 :**

Piste : tenue de piste 79 points, objets 21 points (3 x 7 points)

Si le chien ne trouve aucun objet le qualificatif ne pourra être qu'un « assez bon ».

**RCI 1-2-3 :**

Faux marquage pénalité - 2 points.

Le chien qui quitte la piste d'une longueur de long le travail est arrêté.

**Obéissance :**

**RCI 1 :** présentation au juge avec la laisse.

La suite au pied pour la mise en place du couché sous diversion devra se faire sans laisse.

**RCI 1-2-3 :** Un chien qui manque de présence dans son travail ou soumis devra être pénalisé en conséquence.

Au départ à l'obéissance les deux chiens qui évoluent sur le terrain devront prendre simultanément la position de base c'est à dire l'un la position de base pour la suite au pied, l'autre concurrent la position de base pour le couché sous diversion.

La position de base ne peut être prise qu'une seule fois (pénalité - 10%).

Développement 10 à 15 pas (pénalité -20%).

Les exercices comme le « assis pendant la marche en RCI 1-2-3 et le debout pendant la marche en RCI 2 » l'éloignement du conducteur sera plus que de 15 pas.

Les sauts (haie et palissade) il faut impérativement que le chien exécute le rapport et 1 saut

Exemple : saut aller et retour exécutés sans rapport = 0 point.

Le conducteur lance l'objet et il tombe de travers, le conducteur peut demander l'autorisation de relancer.

Le chien ne doit pas quitter la position de base.

Si le chien quitte sa position de base et accompagne le conducteur à la hauteur de la haie ou de la palissade (s'il reste devant) pénalité d'un qualificatif. Par contre s'il accompagne le conducteur au delà de la haie ou de la palissade l'exercice est terminé et obtient le qualificatif insuffisant = 0 point.

Le chien renverse le sautoir à l'aller, l'exercice est repris pour que le chien puisse montrer le retour (qualificatif insuffisant).

Envoi en avant :

Le chien après l'envoi, au commandement « couché » le chien se bloque mais ne se couche pas reste debout ou s'assoie le conducteur donne un commandement supplémentaire qualificatif bon (pénalité -1,5 points), pour un 2<sup>ème</sup> commandement supplémentaire qualificatif assez bon (pénalité -2,5 points).

Autre cas de figure le chien est couché et se lève de sa position qualificatif insuffisant = 0 point, de même s'il se lève pour rejoindre son conducteur qualificatif insuffisant = 0 point.

### Protection :

5 phases du mordant :

Eröffnungsphase	=	rentrée ou interception
Belastungsphase	=	contrainte à la menace (HA - bâton)
Übergangsphase	=	phase avant cessation
Ablassphase	=	cessation
Bewachungsphase	=	phase de garde

Quête du malfaiteur

A la position de base le conducteur avec son chien doivent se présenter face au juge.

Si pendant la quête, lors de la battue, le chien qui vient au pied du conducteur le travail est alors arrêté et pas de mention PSR

Affrontement et aboiement (RCI 1)

Après un aboiement d'environ 20 secondes, sur ordre du juge, le conducteur se rend au pas normal à 5 pas de la cache, il peut aussi se placer directement à côté de son chien pour prendre ensuite ensemble la position de base à 5 pas de la cache. Pour cette deuxième alternative il devra au préalable le signaler au juge avant le début de l'épreuve C.

Tentative de fuite de l'HA (RCI 1-2-3)

Le conducteur laisse son chien en garde au ferme dans la position couché, (il devra au départ impérativement prendre la position de base « assis » avant de se coucher) et retourne à la hauteur de la cache de manière à garder le contact visuel avec son chien. Sur ordre du juge, l'HA fait une tentative de fuite. Sur un signe acoustique du conducteur, le chien devra intercepter l'HA Si le chien anticipe avant le commandement la note sera baissée d'un qualificatif.

Coup de bâton nouvelle appellation « Stock Belastungstest » = test à la contrainte au bâton.

Pour la cessation le commandement « couché » n'est plus autorisé, chaque pays devra noter dans le règlement le commandement de cessation à donner, par exemple pour la France « Halte ».

Pour la conduite de dos et pour les conduites latérales, le conducteur devra donner le commandement « transport » à son chien afin que le chien garde une bonne vigilance vers l'HA

Attaque sur le chien pendant le mouvement (RCI 3) :

Le conducteur et son chien se rendent à l'endroit matérialisé au milieu du terrain à hauteur de la première cache, si pendant cette suite au pied le conducteur prend son chien au collier le travail est arrêté.

A la fin le conducteur devra se rendre avec son chien libre au pied à l'emplacement où le juge communique les résultats, ce n'est qu'à ce moment là que le chien pourra être remis en laisse.

### **Pistage FCI 3 :**

Piste : tenue de piste 79 points, objets 21 points (7 x 3 points)

Si le chien ne trouve aucun objet le qualificatif ne pourra être qu'un « assez bon ».

Dimanche 11 juillet 2010

Intervenant Heicko GRUBE

Son exposé le rôle du juge (personnalité-contact-communication-décision)

Le SV dispose actuellement de :

219 juges de travail

55 juges de morphologie

44 Körmeister

Projection de DVD de la BSP, plusieurs chiens ont été vus et jugés par les participants du séminaire, on note les différents qualificatifs qui ont été attribués. Un gros travail reste encore à faire pour obtenir des jugements homogènes.

Fin du séminaire à 14 heures.

Le rapporteur,  
Michel BOCK